

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 août 2012

CP 12/08-25

L'an deux mil douze, le 27 août à 12 h 15, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la Base de Plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**ANIMATION DE LA SALLE D'ATTENTE
LORS DES CONSULTATIONS MEDICALES DE PMI
AU POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE CAUSSADE
PARTICIPATION À L'ACTION MENÉE PAR
L'ASSOCIATION "ESPACE PETITE ENFANCE"**

Le Département de Tarn et Garonne compte 17 lieux de consultations médicales de Protection Maternelle et Infantile.

Depuis de nombreuses années, des animations de salles d'attente au sein des Centres Médico-Sociaux sont réalisées dans les lieux où les besoins ont été évalués les plus importants eu égard à la population.

Ces actions concernent, à ce jour, 7 lieux sur le Département soit, au pôle de Caussade, au pôle de Moissac et 5 lieux à Montauban : pôle Centre – Villebourbon et annexe de la briquetterie, pôle de Labat, pôle des Chênes et pôle d'Unal.

Les animations permettent un accueil individualisé des familles en attente de consultations médicales et peuvent prendre des formes et des partenariats différents.

Une réflexion est en cours pour permettre, en utilisant les potentialités locales et un partenariat actif, une extension de ces actions d'animation à l'ensemble des consultations PMI du Département.

En ce qui concerne le Centre Médico-Social de Caussade, une éducatrice de jeunes enfants de l'association "Espace Petite Enfance" intervient depuis 1998 dans le but :

- de transformer le temps de l'attente en un temps de parole et d'écoute afin que parents et enfants puissent s'exprimer sur leurs difficultés ou leurs inquiétudes,
- de permettre aux jeunes enfants de milieux défavorisés d'accéder à des activités diversifiées, en leur donnant l'occasion d'explorer ces découvertes avec leur parent ainsi qu'avec d'autres enfants,
- d'accompagner la relation mère-enfant, soutenir leurs aptitudes, notamment auprès de jeunes mères isolées, dans la perspective de les reconnaître principal éducateur de leur enfant et pouvoir mobiliser leurs ressources au travers de participations diverses visant à conforter ce lien,
- de sensibiliser les familles à l'ensemble des structures d'aides existantes .

En 2011 sur Caussade, il y a eu 76 séances de consultations en Protection Maternelle et Infantile. 296 enfants sont venus en consultation à plusieurs reprises pour un total de 779 consultations réalisées.

Cette action d'animation s'inscrit dans le projet « accueil enfants parents » mené par l'association "Espace Petite Enfance" de Caussade qui gère également le Relais Assistants Maternels (RAM).

Au titre de sa reconduction, en 2012, l'association sollicite une participation du Conseil Général de **7 000 €** qui s'inscrit dans le plan de financement suivant :

Subvention CC Quercy Caussadais.....	39 858,00 €
Subvention Caisse d'Allocations Familiales.....	26 100,00 €
Subvention Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection de la Population)	1 000,00 €
Participation du Conseil Général.....	7 000,00 €
Autres produits.....	13 310,00 €
TOTAL.....	87 268,00 €

Compte-tenu de ce qui précède et afin de favoriser le travail de parentalité engagé par nos services, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention entre le Conseil Général et l'association "Espace Petite Enfance" de Caussade pour le soutien de l'animation de salles d'attente Protection Maternelle et Infantile (PMI) au pôle de développement social de Caussade ;
- Accorde à cet effet une participation de 7 000 € qui seront imputés à l'article 656814 sous-fonction 41 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,